

Produit : **Imidan[®] 50-WP Instapak[®]****1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE**

Fabricant : Gowan Company
C. P. 5569
Yuma (Arizona) 85366-5569
(928) 783-8844

Numéro de téléphone d'urgence : (928) 783-3803

Pour de l'aide 24 heures par jour en cas d'urgence (déversement, fuite, incendie ou exposition), appeler CHEMTREC[®]:

aux États-Unis : (800) 424-9300

à l'extérieur des États-Unis : (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale : (888) 478-0798

Produit : Imidan 50-WP Instapak
Mot indicateur : DANGER – POISON
N° d'homologation LPA : 11144
Matière active : Phosmet (50,0 %)
N° de CAS : 732-11-6
Nom chimique : N-(Mercaptométhyl)phthalimide, S-(O,O-diméthyl phosphorodithioate)
Classe chimique : Composé organophosphoré

2. IDENTIFICATION DES RISQUES**Propriétés physiques**

Aspect : Poudre de couleur chamois

Odeur : Odeur de thiol (mercaptan)

Symptômes d'une exposition aiguë

Le phosmet est un composé organophosphoré qui provoque l'inhibition de la cholinestérase chez les animaux d'expérimentation. Parmi les symptômes de l'inhibition de la cholinestérase on trouve notamment la salivation, la sudation, des maux de tête, des nausées, des secousses musculaires, des tremblements, l'incoordination, une vision trouble, des larmolements, des crampes abdominales, de la diarrhée et un malaise pulmonaire. L'exposition aux poussières à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes correspondant à l'inhibition de la cholinestérase.

Conditions médicales qui risquent d'être aggravées par l'exposition

Aucune condition médicale particulière qui risque d'être aggravée par l'exposition à la matière active de ce produit n'est connue; cependant, une maladie, un médicament ou une exposition antérieure qui peut diminuer l'activité normale de la cholinestérase risque d'augmenter la susceptibilité aux effets toxiques de la matière active.

Principales voies d'exposition

Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation, d'absorption par la peau ou de contact avec les yeux.

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

MATIÈRE ACTIVE	PEL de l'OSHA	TLV de l'ACGIH	AUTRE	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Phosmet (50,0 %)	Non inscrit	Non inscrit	Non déterminé	Non

4. PREMIERS SOINS

L'ingestion peut entraîner un empoisonnement.

1. Garder les voies respiratoires libres. Pratiquer la respiration artificielle, au besoin.
2. **INGESTION** : Si la victime n'est pas évanouie, provoquer le vomissement. Ne pas faire vomir la victime si elle est évanouie ou prise de convulsions.
3. Recourir à un médecin ou appeler un centre antipoison.
4. Laver la peau pour enlever toute trace du produit et de vomissures.
5. Garder l'agent soupçonné d'avoir causé l'empoisonnement et les vomissures, et le contenant s'il est disponible, en vue de leur élimination par le médecin.
6. **CONTACT AVEC LA PEAU** : Laver immédiatement avec de l'eau et du savon.
7. **CONTACT AVEC LES YEUX** : Rincer à grande eau claire.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

Soins médicaux d'urgence

1. Provoquer le vomissement ou procéder à un lavage gastrique.
2. Le phosmet est un inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes d'un empoisonnement on trouve notamment des nausées, des maux de tête, une faiblesse, une vision trouble, la sudation, un serrement de poitrine et des convulsions

L'atropine est l'antidote. Le 2-PAM (pralidoxime) est aussi un antidote lorsqu'il est administré tôt et en même temps que l'atropine. **S'adresser au centre antipoison de la région pour plus d'information.**

**POUR LES URGENCES MÉDICALES METTANT EN CAUSE CE PRODUIT,
APPELER LE NUMÉRO SANS FRAIS : (888) 478-0798**

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (méthode d'essai) :	Sans objet
Limites d'inflammabilité (% dans l'air) :	Sans objet
Température d'auto-ignition :	Non disponible

Techniques de lutte contre l'incendie

La matière active de cette formulation est un inhibiteur de la cholinestérase. Se reporter à la section 4 PREMIERS SOINS pour plus d'information concernant la surexposition. Les produits de combustion irritent les voies respiratoires et peuvent entraîner une difficulté respiratoire et un œdème pulmonaire. Les symptômes peuvent être retardés de plusieurs heures ou plus selon l'ampleur de l'exposition. Comme pour tout incendie, empêcher les personnes d'être exposées au feu, à la fumée, aux vapeurs ou aux produits de combustion. Évacuer le personnel non essentiel de la zone d'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome complet et des vêtements de protection imperméables. Utiliser des techniques de lutte contre l'incendie normales pour éteindre les incendies impliquant cette matière : utiliser de l'eau pulvérisée, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone. L'eau pulvérisée au moyen d'un tuyau à haute pression risque d'épandre le produit qui fuit des contenants brisés, augmentant ainsi le risque de contamination ou de feu. Les bâtiments, les zones et l'équipement contaminés ne doivent pas être utilisés tant qu'ils ne sont pas décontaminés adéquatement.

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée (brouillard), un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO₂).

Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion et matières toxiques.

Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité

Non considéré comme étant inflammable ou combustible. Cependant, sous l'effet du feu, le produit peut supporter la combustion; il peut donc se décomposer et dégager des matières toxiques.

6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

En cas de déversement ou de fuite

S'assurer que le personnel impliqué dans le nettoyage du déversement suit de bonnes pratiques d'hygiène du travail. Les déversements de moindre importance peuvent être pris en charge régulièrement. Les personnes qui pénètrent dans une zone de déversement important, sans ventilation adéquate ou dont la concentration de gaz, de vapeurs ou de poussières est inconnue doivent porter un respirateur à adduction d'air afin de se protéger contre l'exposition par inhalation. Porter des vêtements de protection et une protection pour les yeux pour empêcher le contact avec la peau et les yeux. Balayer le déversement en prenant bien soin de ne pas faire voler les poussières. Déposer les balayures dans un baril ouvert. Couvrir abondamment la zone contaminée avec un détergent ménager en poudre commun. Au moyen d'une brosse dure, faire pénétrer le détergent dans le produit renversé en utilisant suffisamment d'eau pour former une bouillie. Ne pas s'éclabousser ou éclabousser les personnes qui se trouvent tout près, et empêcher la matière d'entrer en contact avec la peau et les yeux. Faire pénétrer la bouillie dans les fentes et les crevasses puis laisser reposer pendant 2 à 3 minutes. Répandre un absorbant convenable sur la bouillie, par exemple, de l'argile, du bran de scie ou de la litière pour chat. Ramasser à la pelle la matière absorbée, puis la déposer dans un baril ouvert. Répéter l'opération au besoin. Rincer la zone à grande eau en respectant les exigences de protection environnementale. Sceller le baril et éliminer la matière contaminée dans un site d'enfouissement approuvé pour les pesticides. Il faut traiter les déversements importants selon un plan préétabli. Pour obtenir de l'aide à élaborer un plan d'action, s'adresser à Gowan Company.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation

Les sachets hydrosolubles se trouvent dans un contenant protecteur. Ne pas ouvrir les sachets et ne pas les mouiller avant de les ajouter au réservoir de pulvérisation. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. Porter des vêtements de protection, notamment des gants de caoutchouc et des lunettes à coques, lors du mélange, du chargement et de la pulvérisation. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Laver tous les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les réutiliser. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale. Porter des vêtements propres. Empêcher la dérive du produit vers les cultures vivrières et fourragères voisines.

Entreposage

NE PAS contaminer l'eau et la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination des déchets. Suivre les méthodes indiquées dans les codes et les normes de la National Fire Protection Association concernant la manipulation des poussières combustibles. Veiller au bon entretien des lieux pour empêcher l'accumulation de la poussière. Entreposer hors de la portée des enfants. Les contenants doivent être entreposés dans un endroit bien aéré loin des matières inflammables et des sources de chaleur ou de flammes.

Les utilisateurs finaux peuvent entreposer ce produit à des températures au-dessous de 0 °C pourvu que le produit soit peu manipulé. Les températures à l'intérieur de l'entrepôt doivent dépasser 0 °C lors de l'entreposage, de la manipulation et de l'expédition. À des températures au-dessous de 0 °C, l'emballage sous film soluble devient susceptible au craquelage et au bris lors du port et de la manutention. Garder les sachets hydrosolubles dans leur contenant protecteur et les entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer à des températures dépassant 40 °C.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Protection personnelle

Protection des yeux et du visage : Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes protectrices; cependant, pour empêcher le produit d'entrer en contact avec les yeux, choisir des lunettes protectrices qui conviennent au risque d'exposition.

Protection de la peau : Les opérateurs antiparasitaires et autres préposés à la manutention doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes, et un casque protecteur résistant aux produits chimiques pour l'exposition à la frondaison.

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire anti-poussières ou anti-brouillard.

Opérateurs antiparasitaires et préposés à la manutention : Les opérateurs antiparasitaires et autres préposés à la manutention doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes, et un casque protecteur résistant aux produits chimiques pour l'exposition à la frondaison.

Renseignements supplémentaires concernant la protection : Un bassin oculaire et une douche d'urgence doivent être facile d'accès sur les lieux de travail. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes fortement imbibés du concentré de ce produit ou contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur doit se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la toilette. Enlever immédiatement tout vêtement si le pesticide s'y infiltre, très bien laver la peau et revêtir des vêtements propres.

Mesures d'ingénierie

Ce produit est conçu pour usage à l'extérieur où les mesures d'ingénierie ne sont pas requises. Si les conditions d'utilisation diffèrent (p. ex., la reformulation ou le reconditionnement du produit), il faut réduire l'exposition des employés par des méthodes traditionnelles comme l'utilisation d'un système clos, la ventilation par aspiration à la source, ou les deux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Poudre de couleur chamois
Odeur :	Odeur de thiol (mercaptan)
Point de fusion :	Sans objet
Point d'ébullition :	Sans objet
Densité relative/Densité :	15 lb/pi ³
Solubilité dans l'eau	
Phosmet :	Sans objet
Tension de vapeur	
Phosmet :	Sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :	Stable dans des conditions normales d'entreposage.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas.
Produits de décomposition :	Produits de combustion et matières toxiques.
Mélanges dangereux :	Relativement non réactif. Non corrosif pour les matières habituellement utilisées pour la construction du matériel de fabrication, et de contenants pour l'entreposage et l'expédition.
Conditions à éviter :	Chaleur excessive.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Études sur l'irritation et la toxicité aiguë/

Orale DL ₅₀ (rat) :	377 mg/kg (mâle), 275 mg/kg (femelle)
Cutanée DL ₅₀ (lapin) :	> 2 000 mg/kg (sexes combinés)
Inhalation CL ₅₀ (rat) :	> 20,5 mg/L (sexes combinés, 4 heures)
Contact avec les yeux (lapin) :	Légère irritation
Contact avec la peau (lapin) :	Légère irritation
Sensibilisation de la peau (cobaye) :	N'est pas un sensibilisant cutané

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Résumé des effets – Phosmet

Ce pesticide est très toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement à aucun plan d'eau ou sur des secteurs où l'eau de surface peut être présente ou aux zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de l'eau de nettoyage. Ce produit est très toxique pour les abeilles domestiques exposées directement au produit lors du traitement sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ce produit ou en permettre la dérive sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent sur le site traité.

13. ÉLIMINATION

Élimination du pesticide

1. Rendre le contenant inutilisable.
2. Éliminer le contenant vide conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

14. TRANSPORT

Classification TMD (Canada)

UN 3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (phosmet), 9, PG III, polluant marin

Organisation maritime internationale

UN 3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (phosmet 50 %), 9, PG III, polluant marin

Organisation de l'aviation civile internationale

UN 3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.s.a. (phosmet), 9, PG III, polluant marin

15. RÉGLEMENTATION

Classification et règlements (SIMDUT)

Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 2
Inflammabilité : 0
Réactivité : 0

0	Peu élevé
1	Léger
2	Modéré
3	Élevé
4	Grave

Rédaction :

Gowan Company
(928) 783-8844

Avis : L'information et les recommandations contenues dans la présente fiche signalétique sont présentées en toute bonne foi et se fondent sur des données jugées correctes. Cependant, le fabricant ne donne aucune garantie, explicite ou implicite, par rapport à l'information présentée.

Imidan® est une marque de commerce déposée de Gowan Company, LLC.